



Poweo sont ils dans obligation de me remettre mon gaz apres coupu

Par **FREDE 72**, le **14/07/2009** à **20:17**

Bonjour,
DEPUIS LE 23 JUIN POWEO M A COUPER MA FOURNITURE DE GAZ ET A RESILIER MON CONTRAT(car j ai perdu mon contrat de travail donc pb financier) depuis j ai regler a la société de recouvrement la somme que je leur devais.est ce que je dois resouscrire un contrat et comme ce sont eux qui m ont couper mon gaz sont ils dans l obligation de me le remettre en service?CAR FAIRE CHAUFFER DE L EAU SUR MA PLAQUE ELECTRIQUE CA COMMENCE A M ENERVER.MERCI POUR VOS REPONSE ET CONSEILS